

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 16 décembre 2014**

Le seize décembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme DUTÔT Patricia, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. TARDIF Philippe, M. FEUARDANT Guy, M. MABIRE Edouard, M. LECONTE Alain, M. PACILLY Michel, M. DROUET Yves-Marie

Etaient absents : M. RENAUX Dieudonné (a donné pouvoir à Edouard MABIRE), Mme GAULTIER Marie-Hélène (excusée)

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Ajouts à l'ordre du jour :

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rue des Houguettes – Proposition honoraires bornage 3 parcelles,
- Création d'emploi personnel vacataire,
- Création budget annexe Zone Artisanale Gustave Camberton,

Le Conseil donne son accord.

Ces points porteront les numéros 10, 11 et 12.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- Accessibilité ERP,
 - Etrences,
 - Christmas Carol,
 - Cailloux chemins communaux - pour les utilisateurs, bon de commande à retirer en Mairie,
 - Conseil des enfants,
 - DREAL – Panneaux camping-caravaning interdits,
 - Vœux du Maire le samedi 10 janvier 2015 à 11H00 salle du Mille Club.

01 Rapport annuel 2013 qualité service assainissement collectif du service public

Monsieur Jean Marie RENOUF présente au Conseil le rapport annuel 2013 du Syndicat d'Assainissement du Bassin du fleuve de la Gerfleure et des Douits sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Conseil n'émet aucune observation.

02 Aliénation parcelles de la Zone Artisanale

Madame le Maire présente au Conseil la demande émanant du garage FAGEIS tendant à acquérir des parcelles situées sur la zone artisanale pour extension de leur activité, ainsi que le projet d'emprise foncière proposé par la SCP SAVELLI qui consiste en la partie nord du terrain de l'atelier municipal, une partie de la

voie communale et une partie des parcelles de la nouvelle zone artisanale Gustave Camberton, le tout pour une surface d'environ 1 069 m².

Le Conseil, après avoir étudié la demande et le projet de cession, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la cession de parcelles de la zone artisanale à la société FAGEIS pour une surface approximative de 1 069 m² et pour un montant de 15 000 euro net vendeur, les frais de bornage et d'acquisition, le déplacement de la clôture restant à la charge de l'acquéreur,

CHARGE le Maire de demander aux acquéreurs une promesse d'achat,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret.

03 Budget communal – Délibération modificative n° 2

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget principal afin de pouvoir effectuer les différentes écritures se rapportant aux travaux de voirie en cours, à savoir :

Section d'investissement (dépenses)

Chapitre 23

- Article 2313 (Immobilisations en cours - constructions)	Diminution	- 100 000,00 €
- Article 2315 (Immobilisations en cours – installations, matériel et outillages techniques)	Augmentation	+ 100.000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget communal 2014.

04 Zone artisanale Camberton – Devis Orange pour Conseil en ingénierie

Madame le Maire présente au conseil le devis d'ORANGE se rapportant au conseil en ingénierie pour le lotissement de trois lots sur la zone artisanale CAMBERNON.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de la société ORANGE précité pour un montant de 481.98 euro HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

05 Assainissement collectif 6^{ème} tranche – Branchements des particuliers

Monsieur Alain LECHEVALIER expose au Conseil que par délibération n° 07/09/10/14 du 09 octobre 2014, la commune a validé l'avant-projet présenté par le Cabinet SAFEUGE, notre Maître d'œuvre et a décidé de lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement collectif 6^{ème} tranche du Meaudenaville de Bas.

Conformément aux dispositions de l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, le raccordement des habitations au réseau de collecte des eaux usées sera obligatoire dans un délai de deux années, à compter de la mise en service dudit réseau. Les aménagements nécessaires pour amener les eaux usées à la partie du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires.

Une conformité des branchements par rapport au Code de la Santé Publique et au règlement d'assainissement sera délivrée pour chaque habitation.

Par ailleurs, ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En raison de l'intérêt public local et afin que les particuliers puissent percevoir ces aides financières qui viennent renforcer la politique d'incitation au raccordement, Monsieur Alain LECHEVALIER présente le projet de Maitrise d'œuvre relatif à la création de 35 branchements eaux usées se rapportant à la 6^{ème} tranche d'assainissement collectif sur la commune des Moitiers d'Allonne pour les habitations situées rue des Ecoles et du Meaudenaville de Bas.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, déclare d'intérêt public local les travaux de branchements des particuliers au réseau collectif d'assainissement 6^{ème} tranche du Meaudenaville de Bas, et valide le projet de Maitrise d'œuvre de SAFEUGE pour la création de 35 branchements pour un montant de 10 510 € HT et le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

06 Budget Assainissement – Délibération modificative n° 1

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget Assainissement afin de pouvoir régler les factures se rapportant aux acquisitions de terrain en cours, à savoir :

Section d'investissement (dépenses)

Chapitre 21

- Article 2158 (Autres installations, matériel et outillage techniques)	Diminution	- 5 000,00 €
---	------------	--------------

- Article 2211 (Terrains nus) Diminution + 5 000,00 €
Le Conseil après en avoir délibéré,
ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget Assainissement 2014.

07 Budget PRL – Amortissements sur subventions d'équipement versées

Madame le Maire informe le Conseil que les articles du chapitre 204 (subventions d'équipement versées) sont obligatoirement soumis à l'amortissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer une durée d'amortissement de quinze ans pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics pour le budget PRL les Houguettes.

08 Budget PRL – Délibération modificative n° 3

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à une erreur d'affectation, il convient de rectifier le budget PRL afin de pouvoir effectuer les différentes écritures se rapportant aux subventions d'équipement, à savoir :

Section d'investissement (dépenses)

Chapitre 041

- Article 204412 (Subventions Equipement aux organismes publics) Diminution - 20 000,00 €

Chapitre 204

- Article 204412 (Subventions Equipement aux organismes publics) Diminution + 20 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget PRL 2014.

09 Budget Lotissement Clos d'Aubay – Délibération modificative n° 2

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget du Clos d'Aubay afin de pouvoir régler les factures pour les frais d'études en cours de réalisation, à savoir :

Section d'investissement (dépenses)

Chapitre 21

- Article 2111 (Immobilisations incorporelles - Terrains) Diminution - 5 000,00 €

Chapitre 20

- Article 2031 (Immobilisations Incorporelles – Frais d'étude) Augmentation + 5 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget communal 2014

10 Rue des Houguettes – Proposition honoraires bornage 3 parcelles

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraires se rapportant à des frais de bornage pour des terrains situés « rue des Houguettes » afin d'établir une déclaration préalable pour la division de parcelles en vue de construire une maison individuelle sur chacun des lots 1, 2 et 3, parcelles appartenant à la commune et anciennement en partie à Madame ANISENSEL.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la SCP SAVELLI se rapportant au bornage de trois lots situés rue des Houguettes, pour un montant de 2 282.20 € HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'aménagement de ces parcelles.

11 Création d'emploi personnel vacataire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent technique va être en congé maladie à compter de la fin décembre 2014. Il est donc nécessaire de recruter du personnel vacataire et ce à partir du 5 janvier 2015 et pour toute la durée de l'arrêt de travail de l'agent.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de créer un emploi de vacataire du 5 au 30 janvier 2015 pour la préparation des repas à la cantine scolaire des Moitiers d'Allonne ; le temps de travail hebdomadaire est de 35H00 réparties sur 4 jours, soit 8H45 / jour. Elle propose de fixer une rémunération forfaitaire représentant un montant horaire brut de 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

DECIDE la création pour la période du 5 au 30 janvier 2015 d'un emploi de vacataire chargé de la préparation des repas à la cantine scolaire à raison de 4 jours / semaine, soit 8H45 par jour,
APPROUVE le montant de la rémunération forfaitaire du vacataire à 10 € brut de l'heure,
CHARGE le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision, notamment l'arrêté individuel,
AUTORISE le Maire en cas de besoin à prolonger la période de recrutement du vacataire jusqu'à la fin de l'arrêt de travail de l'agent technique aux conditions précitées.

12 Création budget annexe Zone Artisanale Gustave Cambernon.

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil n° 03/17.07.14 en date du 17 juillet 2014 se rapportant à l'acquisition des parcelles situées dans la zone artisanale appartenant à la Société FLOREHOUS.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,

Considérant que par décision du 09 décembre 2014, la commune des Moitiers d'Allonne a obtenu un permis d'aménager pour la création de **trois lots** destinés à des projets à vocation artisanale, industrielle ou commerciale ;

Considérant que cette opération consiste à réaliser l'acquisition de parcelles, la viabilisation et la vente des terrains à des personnes ou entreprises privées et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la Collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique ;

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations de viabilisation et de cessions des terrains concernés ;

Considérant qu'il conviendra d'intégrer dans ce budget annexe les différentes dépenses inhérentes à la réalisation de cette zone artisanale, notamment l'acquisition de parcelles, les honoraires pour le plan d'aménagement, les travaux de terrassement, les travaux d'assainissement collectif, la viabilisation des parcelles, revente des parcelles, etc ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la création d'un budget annexe dénommé «**Zone Artisanale Gustave Cambernon**»,
- **DE PRENDRE** la résolution que l'ensemble des opérations relatives à ce projet seront constatées dans le budget annexe,
- **D'OPTER** pour un régime de TVA et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant aux acquisitions foncières à réaliser et notamment les actes notariés, et effectuer les écritures comptables qui seront imputées après le vote du budget 2015.
- **DE CHARGER** le Maire d'effectuer les régularisations comptables se rapportant à la « Zone Artisanale Gustave Cambernon » en transférant les écritures du budget communal sur le nouveau budget.

⇒ Questions diverses :

=====

- ✓ PRL : avancement du chantier,
- ✓ Elevage du Breuil,
- ✓ La Mairie sera fermée au public pour les fêtes de fin d'année du jeudi 25 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015. Toutefois, le mardi 30 et mercredi 31 décembre une permanence aura lieu de 10H00 à 12H00 afin de recevoir les dernières inscriptions sur la liste électorale.
- ✓ Raticide – les personnes intéressées s'inscrivent en Mairie
- ✓ A compter de janvier 2015, les horaires d'ouverture au public de la Mairie sont modifiées comme suit :
 - le mardi : 10H00 à 12H00
13H30 à 17H30
 - le jeudi : 10H00 à 12H00
 - le vendredi : 13H30 à 17H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.
Affichage : 10.12.2014 - Convocation 10.12.2014
Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 14

Aux Moitiers d'Allonne, le 17 décembre 2014
Le Maire, Michèle SONILHAC